RÉGATE
CV SEINE PORT

CERCLE DE VOILE
SEINE-PORT

DIMANCHE **8 NOVEMBRE** 2026

DERNIÈRE ÉTAPE
DU CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 77

3e ÉTAPE
DU CHALLENGE D'AUTOMNE

SUR LA SEINE

La régate au fil de l'eau

14 rue du passage 77240 Seine Port / cvsp@cvseineport.com

FFVoile · Seine et Marne Voile 77 · Agence Nationale du Sport · seine&marne le département · Seine-Port · Région îledeFrance · Ligue FFVoile Île-de-France

AVIS DE COURSE
CHALLENGE D'AUTOMNE
Dimanche 8 Novembre 2026
Cercle de Voile de Seine-port
GRADE 5B

Préambule

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités
La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.
A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 REGLES

La compétition est régie par

1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile.*

1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones en Annexe Prescriptions.

1.3 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile

1.4 - Les règles d'équipement des voiliers

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles à la confirmation des inscriptions le Dimanche 8 Novembre 2026.

2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

3.3 Sur l'eau, le comité de course veille et communique avec les concurrents sur le canal VHF 72 (qui sont donc autorisés à utiliser une VHF uniquement à cet effet)

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 La compétition est ouverte à tous les bateaux en intersérie de la classe INQ légers et Habitables légers.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1

a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
Pour chaque concurrent mineur, être en possession :
- D'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou
- D'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit

BANQUE POPULAIRE
PARTENAIRE MAJEUR

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - www.ffvoile.fr

étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.2.2 Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles **doivent** s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription en lien : https://forms.gle/zoH8KvDEsSAGryM5A

4.6
- Date limite au **jeudi 5 Novembre** pour les inscriptions au repas
- le **8 Novembre 2026 inscription sur place possible**

Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription.

8 PROGRAMME

8.1 Finalisation des inscriptions :

> A la cabine du **CVSP** – Dimanche 8 Novembre 09h00 à 10h15

Grutages : **CVSP** pour quillards de Sport - Dimanche 8 Novembre de 09h00 à 10h15

Briefings coureurs : CVSP : Dimanche 8Novembre à 10h15

8.4 Nombre de courses maximum par jour : 5

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à *10h30*

8.6 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30 sauf en cas de rappel général.

8.7 Régate en continue, pas de pause repas.

11 LIEU

11.1 L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition et du grutage des quillards Légers.

11.2 L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course

12 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type : Construits ou raid

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.2 *1* course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.3 a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
b) Quand 4 courses et plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 **Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la

compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

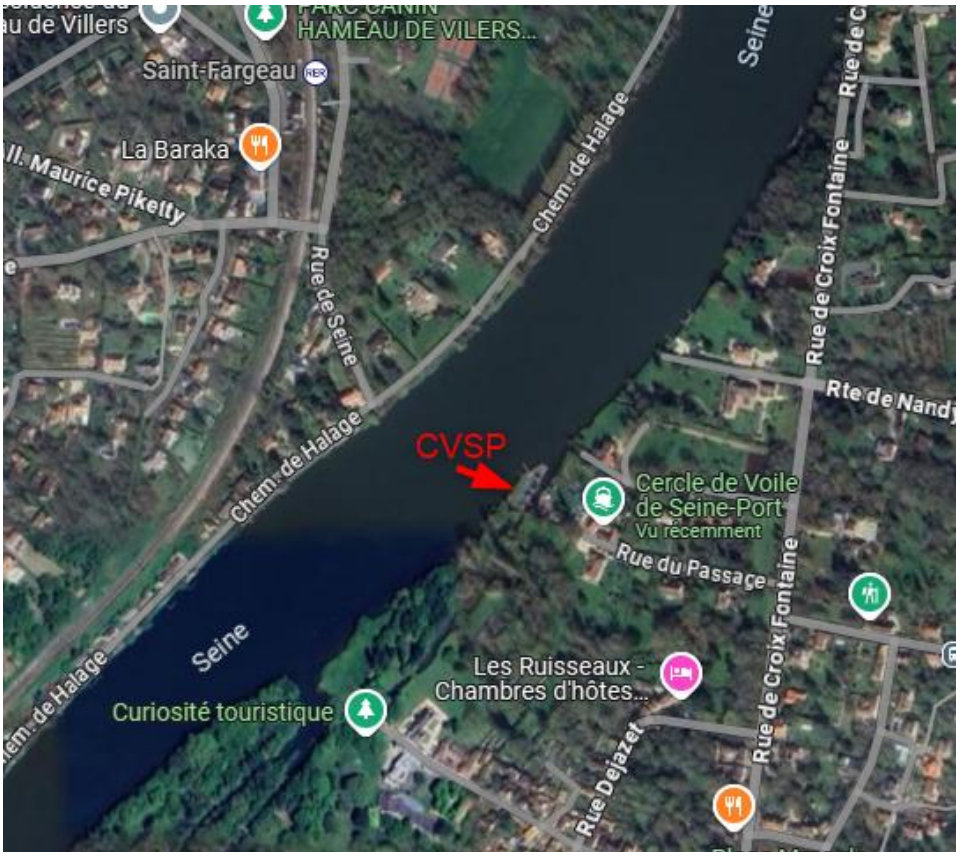
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les résultats seront proclamés vers 17h00 à Seine-Port.

ANNEXE A : LIEU DE LA REGATE

CVSP : Rue du passage, 77140 Seine-Port



Les voitures devront être garées dans la rue du passage à l'exception de la zone hachurée (largeur insuffisante)



ANNEXE B : ZONE DE COURSE



Du pont de Ponthierry à l'écluse du Coudray

INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES (IC)
CHALLENGE AUTOMNE Seine-Port
Dimanche 8 Novembre 2026
Cercle de Voile de Seine-port
GRADE 5B

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile.*
1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.
1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 20 minutes avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés à l'avant de la cabine du comité de course.
3.2 Le PC course est situé au club house du CVSP.
3.3 Sur l'eau, le comité de course veille et communique avec les concurrents sur le canal VHF 72 (qui sont donc autorisés à utiliser une VHF uniquement à cet effet)

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur le terre-plein devant les installations du Cercle de la Voile de Seine-Port.
5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 1 minutes après l'affaler de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

Date	Classe	Briefing
08/11/2025	***INQ - CVSP***	***10h15***

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est **10h30**.
6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé 2 minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement. *Le dernier jour de course, il n'y aura pas de signal d'avertissement donné après 15h30.*

BANQUE POPULAIRE
PARTENAIRE OFFICIEL
ENGIE GROUPE MGS Mutuelle des Sportifs
PARTENAIRES MAJEURS
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - www.ffvoile.fr

7. PAVILLONS DE CLASSE

Départ commun : Pavillon comportant l'emblème normalisé de la classe TEMPEST (Bleu/Blanc et T en rouge). Un **pavillon indisponible sera remplacé par le pavillon « R » (**  **) .**

7.1 En cas de d'absence de bénévoles pour envoyer les pavillons, le pavillon de classe sera remplacé par la plaque « INQ » {Noir avec lettrage Blanc} affiché sur la cabine de départ.

8. ZONES DE COURSE

La zone de course va du pont de Ponthierry à Morsang sur Seine, cf. plan en **annexe** ZONES DE COURSE

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
Les signaux définissant le parcours à effectuer sont :
- l'affichage des numéros de bouées du parcours à effectuer
- Sens du départ : indiqué par une flèche lumineuse verte ou rouge.

10. MARQUES

10.1

Marques de Parcours		
Bidons bleu identifiés 1 à 1500m et 2 à 1000m en amont de la ligne de départ	Bouée cylindrique jaune identifiée 3 à 250m en amont de la ligne de départ	Bouée cylindrique orange identifiée 5 à 250m en aval de la ligne de départ

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe** ZONES DE COURSE.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant le pavillon orange et le côté parcours de la marque de départ.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

12.4 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra, dans la minute suivant le départ, donner son numéro de voile sur le canal VHF 72 ou au Porte-voix. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

12.5 En cas de d'absence de bénévoles, les lampes sur la cabine de départ peuvent se substituer à la pavillonnerie de la procédure de départ (à l'exception des pavillons « Orange », « S » & « Bleu ») :

- **Pour rappel, les 5 lampes s'allument successivement aux 5 minutes,**
- **4 restent allumées aux 4 minutes**
- **…et ainsi de suite (1 lampe à la minute finale).**

12.6 En cas de situation météo défavorable, la ligne de départ sera déplacée. L'information sera annoncée avant le signal d'avertissement de la course à venir.

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée **est la même que la ligne de départ. Le pavillon orange est remplacé par un pavillon bleu.**

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour **toutes les classes**, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1er
Toutes	**50mn**	**1h**

16.2 Les bateaux ne finissant pas **40 minutes** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2)

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 15 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé PC course.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 15 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé au PC Course. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

17.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1) :

- Départ : Bateaux en attente,
- Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
- Publicité
- Bateaux accompagnateurs
- Evacuation des détritus
- Communication radio et téléphone

17.6 Le dernier jour de la régate, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :

a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille,

b. pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.

Ceci modifie les RCV 63.7(b) et 61.2.

18 CLASSEMENT

18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de **4** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand **4** courses et plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19 REGLES DE SECURITE

19.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 **[*SP]*** *Règles propres à la navigation sur la Seine*

Les navires de commerce, péniches, barges etc. ont priorité sur les navires de plaisances ; en conséquence, les voiliers devront s'écarter de leur route perpendiculairement par tous moyens. Dans ce cas, la règle 42 ne s'applique pas.

Les péniches sont précédées d'un canot de sécurité du Club : tout passage entre la péniche ou le train de péniche et le canot de sécurité entraine la disqualification immédiate pour la course en cours.

19.4 La RCV 40.1 s'applique à tout moment sur l'eau.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

26. PRIX

Les résultats seront proclamés vers 17h00

Arbitres désignés :

Président du comité de course : Laurent NALIS

Président du jury :

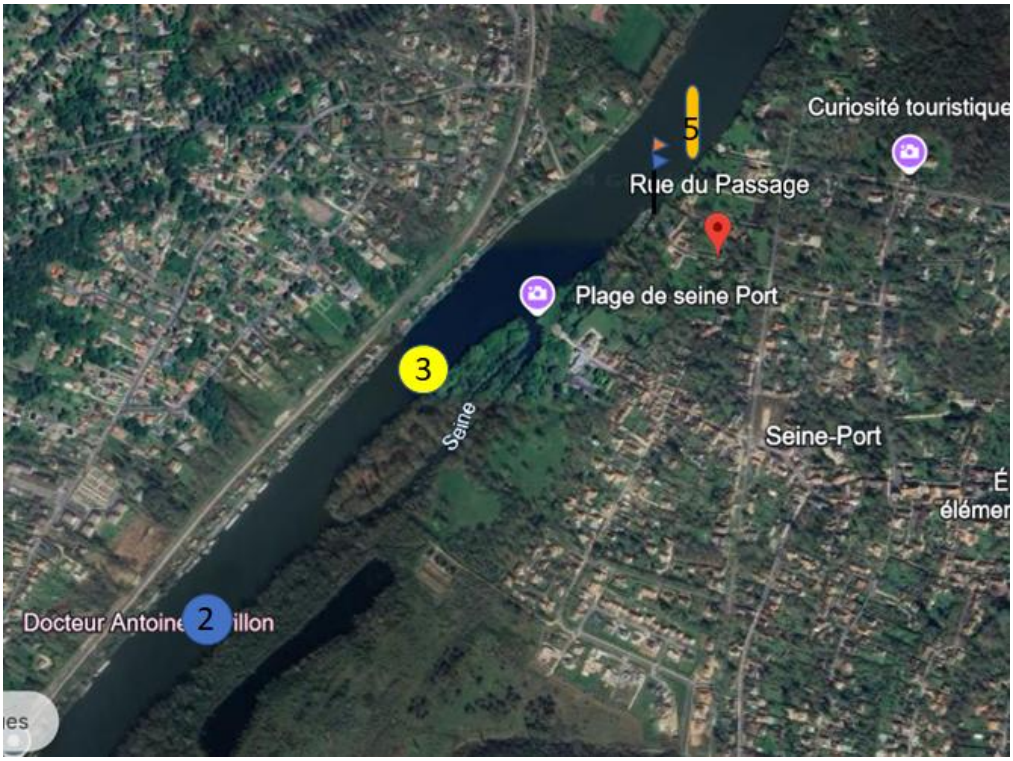
ANNEXE ZONE DE COURSE

Du pont de Ponthierry à l'écluse du Coudray



Obstacle

ANNEXE PARCOURS



Parcours – Départ Amont – Flèche verte
P1 : D – 2 – 5 – A (1.4mn)
P2 : D – 3 – 5 – A (0.5mn)
P3 : D – 2 – 5 – 3 – 5 – A (2.5mn)

Parcours – Départ Aval – Flèche rouge
P1 : D – 5 – 2 – A (1.4mn)
P2 : D – 5 – 3 – A (0.5mn)
P3 : D – 5 – 2 – 5 – 3 – A (2.5mn)

1 ou 2 tours sont possibles pour les parcours P1 et P2 : le nombre de tours est affiché à la cabine du C.C. sous le format de 2 plaques au format suivant « nombre tour » + « x » **{Noir avec lettrage Blanc}**

Toutes les marques de parcours sont à contourner en les laissant à bâbord.

La ligne de départ/arrivée est une porte à passer à chaque passage.